

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 498.271

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Perfectionnements aux porte-plume à réservoir.

M. OSMUND BLYTH WADE résidant en Angleterre.

Demandé le 12 avril 1919, à 11^h 15^m, à Paris.

Délivré le 11 octobre 1919. — Publié le 7 janvier 1920.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 10 décembre 1918. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a trait aux porte-plume à réservoir et elle concerne, en particulier, les porte-plume du type dans lequel la pièce portant la plume est assujettie à une tige actionnée au moyen d'un goujon qui, fixé sur elle, s'engage dans une fente en hélice formée dans une pièce, ou manchon, susceptible de tourner dans laquelle ladite tige travaille. Dans ce système, la fente en question risque d'être endommagée par une pression excessive exercée sur elle après que le goujon en question a atteint l'extrémité interne de ladite fente.

Dans des porte-plume de ce genre, si la personne qui s'en sert essaye de tourner le manchon au delà du point où le goujon arrive à l'extrémité de la fente lorsqu'on rentre la plume dans le corps du porte-plume, ce goujon est forcé contre l'un des bords de la fente, qu'il tend à écarter, l'effort ainsi imposé ayant fréquemment pour cause la rupture du manchon.

L'invention a pour objet d'offrir un moyen grâce auquel la détérioration du manchon en question par le contact du goujon avec l'extrémité interne de la fente qui l'actionne est évitée.

Suivant l'invention, la tige portant la plume est pourvue d'un collet ou saillie dis-

posé pour venir en contact avec le bout externe de la pièce dans laquelle est formée la fente en hélice juste avant que le goujon arrive à l'extrémité interne de cette fente.

Par ce moyen, tout effort inutile exercé après que la plume a été rentrée de la quantité voulue est supporté par le collet ou saillie en question, et non par le manchon lui-même, de telle sorte qu'on évite ainsi toute détérioration de ce dernier.

Sur le dessin ci-joint :

Fig. 1 est une élévation, partie en coupe, d'un porte-plume à réservoir établi suivant l'invention;

Fig. 2 représente la tige retirée du porte-plume.

a désigne le corps du porte-plume; *b*, le chapeau usuel et *d*, le bouchon formant la fermeture pour le réservoir. *a*. *e* désigne un manchon ou pièce dans laquelle est formée une fente en hélice et qui est reliée à la broche *e*¹, pourvue d'une tête *e*² au moyen de laquelle on peut actionner, de l'extérieur du porte-plume, le manchon *e*. Dans la fente du manchon *e* est engagé un goujon *f*² assujetti à la tige *f*¹ et s'engageant également dans une cannelure qui est formée à l'intérieur du corps du porte-plume et au moyen de laquelle la rotation de la tige en question

est empêchée. *g* désigne un collet qui, prévu sur la tige *f*¹, est placé, par rapport à la longueur de cette tige, de telle sorte que, juste avant que le goujon arrive à l'extrémité interne de la fente *e*³, ledit collet vient en contact avec l'extrémité libre du manchon *e*, de telle sorte que le goujon en question ne viendra pas en contact avec l'extrémité de la fente et que, par conséquent, le manchon *e* ne peut être forcé ou détérioré par le fait qu'on ferait trop tourner la tête *e*², car toute force excessive exercée pour faire tourner cette tête au delà du point voulu sera supportée par le collet *g*.

RÉSUMÉ.

15 L'invention comprend :

Un porte-plume à réservoir, à plume rentrante, essentiellement caractérisé par la disposition, sur la pièce portant la plume, d'un collet ou saillie qui, lorsqu'on fait rentrer la plume dans le corps du porte-plume, vient en contact avec l'extrémité libre du manchon de commande à fente hélicoïdale, de telle sorte que le goujon prévu sur la pièce portant la plume est empêché de détériorer ledit manchon.

O. B. WADE.

Par procuration :

BRANDON frères.

Fig. 1.

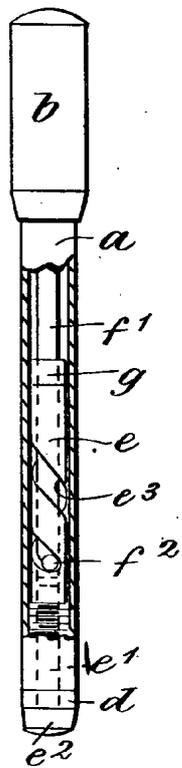


Fig. 2.

